

SARL A.P.B
Société à responsabilité limitée
Au capital de 163.100 euros
4 et 6 rue Emile Bernard
29930 PONT-AVEN
378 909 212 RCS QUIMPER

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
et le quinze avril
à douze heures,

L'assemblée générale ordinaire de la SARL A.P.B (ci-après la « Société ») s'est tenue au siège social, sur convocation faite par le gérant.

Sont présentes :

- **Madame Julia MORVAN**
Titulaire de la pleine propriété de 40.806 parts sociales et de la nue-propriété de 40.753 parts sociales
- **Madame Annette POTIN**
Titulaire de la pleine propriété de 2 parts sociales et de l'usufruit de 81.506 parts sociales

L'assemblée est présidée par Madame Julia MORVAN, gérante associée.

Le Président de séance constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de séance rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement de Monsieur Mathieu POTIN à la gérance de la Société à la suite de son décès ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée le texte du projet de résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du décès de Monsieur Mathieu POTIN survenu le 05 avril 2024 et décide de nommer en remplacement, en qualité de co-gérante, à compter de cette même date du 05 avril 2024 :

Madame Annette POTIN
Née le 10 mai 1948 à ROUBAIX (59)
Demeurant à PONT-AVEN (29930) – Kerblaise

Pour une durée indéterminée.

Madame Annette POTIN exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés disposant du droit de vote : Madame Julia MORVAN et Madame Annette POTIN.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés disposant du droit de vote : Madame Julia MORVAN et Madame Annette POTIN.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents.

Le Président de séance

Madame Julia MORVAN



Madame Julia MORVAN



Madame Annette POTIN

Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation des fonctions de
gérante »

Bon pour acceptation
des fonctions de gérante

